

COUR SUPRÊME DU CANADA
(EN APPEL D'UN JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC)

ENTRE :

**SOCIÉTÉ RADIO-CANADA,
LA PRESSE INC., COOPÉRATIVE NATIONALE DE L'INFORMATION
INDÉPENDANTE (CN21), LA PRESSE CANADIENNE,
MEDIAQMI INC., GROUPE TVA INC.**

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Appelants
(Requérants)

et

**SA MAJESTÉ LE ROI
PERSONNE DÉSIGNÉE**

Intimés
(Intimés)

et

**LUCIE RONDEAU, EN SA QUALITÉ DE JUGE EN CHEF DE LA COUR DU QUÉBEC,
PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA, PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'ONTARIO,
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, PROCUREUR
GÉNÉRAL DE L'ALBERTA, ASSOCIATION CANADIENNE DES AVOCATS
MUSULMANS, SOCIÉTÉ DES PLAIDEURS, BARREAU DU QUÉBEC, ASSOCIATION
QUÉBÉCOISE DES AVOCATS ET AVOCATES DE LA DÉFENSE ET ASSOCIATION
DES AVOCATS DE LA DÉFENSE DE MONTRÉAL-LAVAL-LONGUEUIL, CENTRE
FOR FREE EXPRESSION, ASSOCIATION CANADIENNE DES LIBERTÉS CIVILES,
AD IDEM/CANADIAN MEDIA LAWYERS ASSOCIATION, POSTMEDIA NETWORK
INC., GLOBAL NEWS, A DIVISION OF CORUS TELEVISION LIMITED
PARTNERSHIP, TORSTAR CORPORATION, GLACIER MEDIA INC., CRIMINAL
LAWYERS' ASSOCIATION (ONTARIO)**

Intervenants

**AVIS DE REQUÊTE EN RADIATION DES PARAGRAPHES 14 À 16 DU MÉMOIRE DE
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES AVOCATS MUSULMANS
SA MAJESTÉ LE ROI ET PERSONNE DÉSIGNÉE, INTIMÉS**

(Règle 47)

CAVIARDÉ

SACHEZ que les intimés, Sa Majesté le Roi et Personne désignée, s'adressent à l'un ou l'une des juges de la Cour en vertu de la règle 47 des *Règles de la Cour suprême du Canada* afin d'obtenir une ordonnance pour faire radier les paragraphes 14 à 16 du mémoire déposé par l'intervenante Association canadienne des avocats musulmans au motif que ces paragraphes contreviennent à l'ordonnance rendue le 2 août 2023 par le juge en chef, ou toute autre ordonnance indiquée.

SACHEZ DE PLUS que cette requête est fondée sur les motifs qui suivent et dont la preuve se trouve au dossier de la Cour.

1. Le 7 juillet 2023, l'intervenante Association canadienne des avocats musulmans (ci-après « l'intervenante ») dépose une requête en intervention dans le présent dossier.
2. Dans son mémoire au soutien de sa requête en intervention, l'intervenante énonce au paragraphe 22 la position qu'elle entend adopter et que nous reproduisons ci-dessous par souci de commodité; cette position comporte trois éléments :
 - a. Le privilège de l'informateur ne doit porter qu'une atteinte minimale au principe de la publicité des débats, et la tenue d'audiences à huis clos n'empêche pas la publication de faits importants qui sont nécessaires pour renforcer la confiance du public dans l'administration de la justice ;
 - b. Lorsqu'un informateur présumé est menacé en raison d'accords ambigus avec la police concernant le privilège et l'immunité, l'interprétation d'un accord doit être favorable au défendeur, et toute ambiguïté doit résulter en une inférence défavorable contre l'État ; et
 - c. il incombe à l'agence d'État qui recrute un informateur de fournir des conditions claires et de les consigner par écrit.
3. Le 20 juillet 2023, dans notre réponse aux requêtes en intervention, nous indiquons ne pas nous objecter à ce que l'intervenante traite du premier élément, mais nous nous objectons à ce qu'elle aborde les deux autres éléments, essentiellement au motif qu'ils portent sur la question de la relation entre autorités étatiques et indicateurs, question qui sort du cadre du présent pourvoi.
4. Le 21 juillet 2023, dans sa réponse aux requêtes en intervention, l'appelant procureur général du Québec formule la même objection à l'encontre de la requête de l'intervenante.
5. Le 2 août 2023, le juge en chef autorise l'intervention de l'intervenante uniquement sur le premier élément qu'elle propose. L'ordonnance rendue par le juge en chef comporte la mise en garde habituelle qui interdit aux parties intervenantes de soulever de nouvelles questions. À cet égard, l'ordonnance précise expressément que l'intervenante n'est pas autorisée à aborder les éléments « b » et « c » de ses prétentions proposées :

Les intervenants ou groupes d'intervenants n'ont pas le droit de soulever de nouvelles questions, de produire d'autres éléments de preuve ni de compléter de quelque autre façon le dossier des parties. En particulier, l'Association canadienne des avocats musulmans ne peut pas aborder les éléments « (b) » et « (c) » de ses prétentions proposées. [Nos soulignés; caractères gras dans l'original]

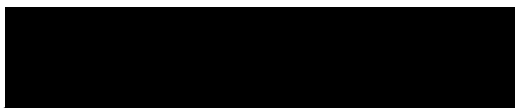
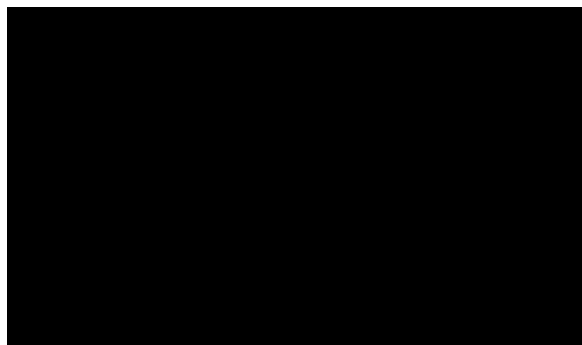
6. Le 12 septembre 2023, l'intervenante dépose son mémoire d'intervention dont la rubrique « C » s'intitule : « Une application large du privilège de l'informateur pourrait avoir un effet dissuasif sur le recrutement des musulmans canadiens comme informateurs ». Les trois paragraphes du mémoire contenus dans cette rubrique aborde essentiellement les deux grands thèmes suivants :

- Le recrutement des musulmans canadiens à titre d'indicateurs et les pratiques d'agences gouvernementales à cet égard (par. 14).
- La surreprésentation des musulmans canadiens dans les enquêtes antiterroristes et la nécessité de règles claires entourant le privilège de l'indicateur, particulièrement pour les musulmans canadiens susceptibles de devenir indicateurs (par. 15-16).

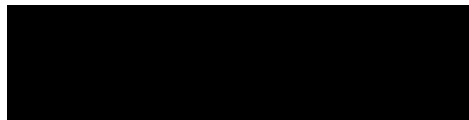
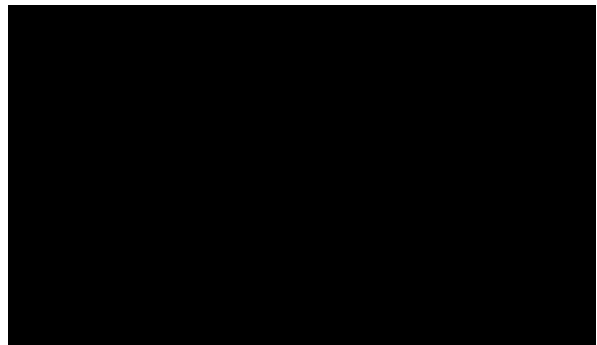
7. Ces thèmes s'inscrivent dans les propositions contenues aux éléments « (b) » et « (c) » de la requête de l'intervenante, lesquels tombent sous l'interdit prononcé par le juge en chef dans son ordonnance du 2 août dernier.

8. Pour ces motifs, les intimés demandent la radiation des paragraphes 14 à 16 du mémoire de l'intervenante, le tout sans frais.

Ce 3 octobre 2023.

Pour les intimés

Correspondant.e pour les intimés

ORIGINAL : REGISTRAIRE

COPIES :**Fasken Martineau DuMoulin LLP**

800, rue du Square-Victoria
C.P. 242, Tour de la Bourse
Montréal, Québec H4Z 1E9

Christian Leblanc**Patricia Hénault**

Téléphone : (514) 397-7488

Télécopieur : (514) 397-7600

Courriel : cleblanc@fasken.com

Pour les appelantes, Société Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation, La Presse inc., Coopérative nationale de l'information indépendante (CN21), La Presse Canadienne, MediaQMI Inc., et Groupe TVA Inc.

Bernard, Roy (Justice-Québec)

1, rue Notre-Dame Est, Bureau 8.00
Montréal, Québec H2Y 1B6

Pierre-Luc Beauchesne

Téléphone : (514) 393-2336 Ext : 51564

Télécopieur : (514) 873-7074

Courriel : pierre-luc.beauchesne@justice.gouv.qc.ca

Pour l'appelant, Procureur général du Québec

Roy & Charbonneau avocats

2828, boulevard Laurier
Tour 2, bureau 395
Québec, Québec G1V 0B9

Maxime Roy**Ariane Gagnon-Rocque**

Téléphone : (418) 694-3003

Télécopieur : (418) 694-3008

Courriel : mroy@rcavocats.ca

Pour l'intervenante, Lucie Rondeau, en sa qualité de juge en chef de la Cour du Québec

Fasken Martineau DuMoulin LLP

55 rue Metcalfe, Bureau 1300
Ottawa, Ontario K1P 6L5

Sophie Arseneault

Téléphone : (613) 696-6904

Télécopieur : (613) 230-6423

Courriel : sarseneault@fasken.com

Correspondante pour les appelantes, Société Radio-Canada/Canadian Broadcasting Corporation, La Presse inc., Coopérative nationale de l'information indépendante (CN21), La Presse Canadienne, MediaQMI Inc., et Groupe TVA Inc.

Noël et Associés, s.e.n.c.r.l.

225, montée Paiement, 2e étage
Gatineau, Québec J8P 6M7

Pierre Landry

Téléphone : (819) 503-2178

Télécopieur : (819) 771-5397

Courriel : p.landry@noelassocies.com

Correspondant pour l'appelant, Procureur général du Québec

Procureur général du Canada

50, rue O'Connor, Suite 500
Ottawa, Ontario K1A 0H8

Christopher M. Rupar

Téléphone : (613) 670-6290
Télécopieur : (613) 954-1920
Courriel : christopher.rupar@justice.gc.ca

Pour l'intervenant, Procureur général du Canada

Procureur général de l'Ontario

720, rue Bay, 10e étage
Toronto, Ontario M7A 2S9

Katie Doherty

James Clark

Téléphone : (416) 326-4600
Télécopieur : (416) 326-4656
Courriel : katie.doherty@ontario.ca

Pour l'intervenant, Procureur général de l'Ontario

Procureur général de la Colombie-Britannique

940, rue Blanshard, 3e étage
Victoria, Colombie-Britannique V8W 3E6

Lesley A. Ruzicka, K.C.

Liliane Bantourakis

Téléphone : (250) 387-0284
Télécopieur : (250) 387-4262
Courriel : lesley.ruzicka@gov.bc.ca

Pour l'intervenant, Procureur général de la Colombie-Britannique

Procureur général de l'Alberta

3rd Floor, 9833-109 Street
Edmonton, Alberta T5K 2E8

Deborah J. Alford

Gowling WLG (Canada) LLP

2600 – 160, rue Elgin
Ottawa, Ontario K1P 1C3

Matthew Estabrooks

Téléphone : (613) 786-0211
Télécopieur : (613) 563-9869
Courriel : matthew.estabrooks@gowlingwlg.com

Correspondant pour l'intervenant, Procureur général de la Colombie-Britannique

Gowling WLG (Canada) LLP

2600 – 160, rue Elgin
Ottawa, Ontario K1P 1C3

D. Lynne Watt

Téléphone : (780) 422-5402
Télécopieur : (780) 422-1106
Courriel : deborah.alford@gov.ab.ca

Pour l'intervenant, Procureur général de l'Alberta

Foda Law

171, rue John, suite 101
Toronto, Ontario M5T 1X3

Sherif M. Foda

Téléphone : (416) 642-1438
Télécopieur : (888) 740-5171
Courriel : sherif@fodalaw.com

Pour l'intervenante, Association canadienne des avocats musulmans

LCM Avocats inc.

600 boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 2700
Montreal, Québec H3A 3J2

Bernard Amyot, Ad. E.

Alexandra Lattion

Geneviève Gaudet

Téléphone : (514) 375-2679
Télécopieur : (514) 905-2001
Courriel : bamyot@lcm.ca

Pour l'intervenante, Société des plaideurs

Barreau du Québec

445, boul. Saint-Laurent
Montréal, Québec H2Y 3T8

Sylvie Champagne

André-Philippe Mallette

Nicolas Le Grand Alary

Téléphone : (613) 786-8695
Télécopieur : (613) 563-9869
Courriel : lynne.watt@gowlingwlg.com

Correspondante pour l'intervenant, Procureur général de l'Alberta

Hameed Law

43, rue Florence
Ottawa, Ontario K2P 0W6

Yavar Hameed

Téléphone : (613) 627-2974
Télécopieur : (613) 232-2680
Courriel : yhameed@hameedlaw.ca

Correspondant pour l'intervenante, Association canadienne des avocats musulmans

Téléphone : (514) 954-3400 Ext : 5100

Télécopieur : (514) 954-3407

Courriel : schampagne@barreau.qc.ca

Pour l'intervenant, Barreau du Québec

Mairi Springate

1695, boul. Laval, Bureau 330

Laval, Québec H7S 2M2

Mairi Springate

Chantal Bellavance

Téléphone : (514) 910-2740

Télécopieur : (450) 490-3975

Courriel : mspringate@avocat.ca

Pour les intervenantes, Association québécoise
des avocats et avocates de la défense et
Association des avocats de la défense de
Montréal-Laval-Longueuil

St. Lawrence Barristers PC

33, rue Britain

Toronto, Ontario M5A 1R7

Alexi N. Wood

Abby Deshman

Téléphone : (647) 245-8283

Télécopieur : (647) 245-8285

Courriel : alexi.wood@stlbarristers.ca

Pour l'intervenant, Centre for Free Expression

McCarthy Tétrault LLP

Suite 5300, Toronto Dominion Bank Tower

Toronto, Ontario M5K 1E6

Adam Goldenberg

Simon Bouthillier

Téléphone : (416) 601-7821

Télécopieur : (416) 868-0673

Supreme Advocacy LLP

100-340, rue Gilmour

Ottawa, Ontario K2P 0R3

Marie-France Major

Téléphone : (613) 695-8855 Ext : 102

Télécopieur : (613) 695-8580

Courriel : mfmajor@supremeadvocacy.ca

Correspondante pour l'intervenant, Centre for
Free Expression

Courriel : agoldenberg@mccarthy.ca

Pour l'intervenante, Association canadienne des libertés civiles

Farris LLP

2500 - 700 West Georgia Street
Vancouver, Colombie-Britannique V7Y 1B3

Scott A. Dawson

Catherine E. George

Téléphone : (604) 684-9151
Télécopieur : (604) 661-9349
Courriel : sdawson@farris.com

Pour les intervenantes, Ad IDEM/Canadian Media Lawyers Association, Postmedia Network Inc., Global News, a division of Corus Television Limited Partnership, Torstar Corporation, et Glacier Media Inc.

Kapoor Barristers

161, rue Bay, Suite 2900
Toronto, Ontario M5J 2S1

Anil K. Kapoor

Alexandra Heine

Téléphone : (416) 363-2700
Télécopieur : (416) 363-2787
Courriel : akk@kapoorbarristers.com

Pour l'intervenante, Criminal Lawyers' Association (Ontario)

Supreme Advocacy LLP

100 - 340, rue Gilmour
Ottawa, Ontario K2P 0R3

Marie-France Major

Téléphone : (613) 695-8855 Ext : 102
Télécopieur : (613) 695-8580
Courriel : mfmajor@supremeadvocacy.ca

Correspondante pour les intervenantes, Ad IDEM/Canadian Media Lawyers Association, Postmedia Network Inc., Global News, a division of Corus Television Limited Partnership, Torstar Corporation, et Glacier Media Inc.

Juristes Power

50, rue O'Connor, Suite 1313
Ottawa, Ontario K1P 6B9

Darius Bossé

Téléphone : (613) 702-5566
Télécopieur : (613) 702-5566
Courriel : DBosse@juristespower.ca

Correspondant pour l'intervenante, Criminal Lawyers' Association (Ontario)

REMARQUE : L'intimé à la requête peut signifier et déposer une réponse dans les dix jours suivant la signification de celle-ci. Si aucune réponse n'est déposée dans ce délai, la requête sera soumise pour décision à un juge ou au registraire, selon le cas.